

du gouvernement qui a lui-même appliqué le même programme durant 22 ans. Mais si l'honorable député d'Essex-Est a fait partie tout ce temps de l'ancien gouvernement sans se pénétrer des avantages qu'offre cette manière de faire, et en comprendre les raisons, je les lui exposerai volontiers.

Jusqu'ici je me suis contenté d'indiquer brièvement certaines raisons. Je vais maintenant les développer. C'est reconnu, comme ce devait l'être d'ailleurs par quiconque aborde ce problème sous l'angle du bon sens, que le maintien et la réparation des bâtiments dans lesquels les contribuables canadiens ont placé tant d'argent, et je parle ici des pénitenciers, posent des difficultés spéciales, parce que le service administratif ici en cause est celui à qui incombent la garde, l'entretien, la discipline et la formation des détenus de nos pénitenciers. Ces travaux ne sont pas du genre de ceux dont s'occupe le ministère des Travaux publics. On estime donc, en s'inspirant, je pense, du plus solide bon sens, qu'il nous faut maintenir dans la division des pénitenciers, un service de construction, d'architecture et de technique, ne serait-ce que pour la surveillance des travaux d'entretien et de réparation qui sont généralement exécutés par les détenus et qui ne se prêtent pas aux travaux contractuels qu'entreprend si couramment le ministère des Travaux publics. Par conséquent, s'il est nécessaire de maintenir ce service spécialisé, avec le personnel considérable qu'il faut pour surveiller les travaux exécutés dans les dix établissements canadiens, d'un littoral à l'autre,—dix institutions importantes,—le bon sens et l'économie exigent qu'ils s'occupent du même coup des nouvelles constructions.

Le député d'Essex-Est a mauvaise mémoire, et son résumé de la nature des travaux de construction entrepris est assez inexact. Il est normal que les travaux de construction soient exécutés autant que possible par les détenus. Bien entendu, cela pose un problème particulier. C'est le genre de construction et le genre de problème auquel le ministère des Travaux publics n'est pas habitué.

Il est vrai que pour les nouvelles institutions, à Saint-Vincent-de-Paul et à Joyceville, le gros du travail est confié à des entrepreneurs de l'extérieur. La raison en est qu'il était très pressant d'en finir avec la construction de ces immeubles. Nous ne prétendons pas que les travaux puissent être exécutés aussi rapidement quand ils sont confiés à des détenus, ou que le gros du travail est fait par des détenus, que lorsqu'on engage un entrepreneur de l'extérieur. Mais même dans la construction de ces nouvelles institutions, on

aurait confié une proportion beaucoup plus grande des travaux aux détenus si le besoin d'espace n'avait pas été pressant.

Quoi qu'il en soit, on fait travailler une proportion importante des prisonniers, et mon honorable ami est bel et bien dans l'erreur quand il affirme qu'aucun détenu n'est employé dans les nouvelles constructions. C'est faux. Nous employons des détenus à Joyceville, presque depuis le jour où la construction des murs a été terminée, car une grande partie des travaux de finition intérieure et d'installation sont exécutés par les détenus. Nous avons là un grand nombre de détenus, presque depuis le jour où la construction a commencé. La même chose, naturellement...

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question sur ce point?

L'hon. M. Fulton: Permettez-moi de terminer, et je me ferai ensuite un plaisir de répondre à la question. Incidemment, on me dit que les très grands pénitenciers, comme celui de Prince-Albert, ont été construits en majeure partie, sinon en entier, par des détenus. C'est dire que la construction de pénitenciers, qu'il s'agisse de nouveaux édifices ou de réparations et de rénovations à des institutions déjà existantes, est de nature, par le genre de construction dont il s'agit et les problèmes que cela pose, à exiger une surveillance et une direction immédiates de la part de la Direction des pénitenciers elle-même. La seule façon d'y arriver est de maintenir notre propre service de génie et d'architecture, ce que nous faisons depuis 75 ans.

Selon moi, il n'y a absolument rien dans la méthode qu'on suit encore actuellement qui s'oppose à ce qu'ont dit certains députés du gouvernement actuel quand ils siégeaient dans l'opposition. Si j'ai bonne mémoire, ils affirmaient alors qu'il pourrait y avoir une meilleure coordination, et une plus grande centralisation dans le domaine des travaux de construction sous l'autorité du ministère des Travaux publics. Mais je ne me souviens pas qu'on ait dit qu'il ne devrait jamais y avoir un autre organisme distinct. Si mon honorable ami pouvait trouver des paroles qui iraient jusque là, j'en serais étonné. Par conséquent, le fait que nous continuons à maintenir, dans un cas, avec logique et pour des raisons d'économie, une direction séparée de génie et d'architecture, n'invalide pas à mon avis, tout argument général qui a été exposé précédemment.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre veut-il laisser entendre, par sa déclaration, que les entrepreneurs emploient eux-mêmes les détenus pour l'exécution de contrats, car c'est ce qu'on serait porté à croire? C'est pour cette raison que j'ai posé la question.